



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE  
ORDINAIRE DU 10 DECEMBRE 2014**

*( Ce procès-verbal n'a pas encore été approuvé par  
l'assemblée communale)*

Ouverture de l'assemblée communale par Monsieur Patrick Kaeser, syndic, à 20h00 heures.

Il souhaite la bienvenue aux participants et informe que cette assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la loi sur les Communes du 25 septembre 1980 à savoir par:

- l'insertion d'un avis dans la Feuille officielle no 48 du 28.11.2014
- l'envoi à domicile d'une convocation tous ménages
- l'affichage de la convocation au pilier public

Ces trois opérations ont été effectuées dans un délai d'au moins 10 jours avant l'assemblée.

Le mode de convocation et le tractanda ne donnent lieu à aucune remarque et M. Kaeser déclare l'assemblée communale ouverte. Il informe que les débats sont enregistrés.

Excusé : Monsieur Alain Rappo

Nomination des scrutateurs :

Monsieur Gilbert Cuennet  
Madame Corine Fragnière Angéloz

Total des personnes présentes : 46

Majorité lors des votes : 24 (moitié + 1)

\*\*\*\*\*

**Point 1****Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 27 mai 2014**

---

Conformément à l'art. 22 de la Loi sur les communes et à l'art. 13 de son Règlement d'exécution, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 27 mai 2014 a été mis à disposition du public, sur le site internet et au secrétariat communal 10 jours avant la date de l'assemblée, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune remarque.

Vote

Les personnes qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 27 mai 2014 lèvent la main.

Avis contraires ?

**Le procès-verbal est accepté : par 46 voix à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**Point 2****Budget 2015**

---

**2.1. Budget de fonctionnement :**

M. Kaeser présente le budget de fonctionnement 2015.

Le détail des comptes ayant été publié dans le bulletin d'information, M. Kaeser donne les principales modifications par rapport à l'année 2014.

Le budget de fonctionnement 2015 se solde par une perte nette prévisible de Fr. 41'224.65. Le total des charges est évalué à Fr. 2'850'201.00 pour un total des produits de Fr. 2'808'976.35. La perte estimée est moins élevée par rapport au budget 2014.

Les incidences de la péréquation financière se révèlent encore une fois positives pour la commune.

Voici les principales fluctuations par dicastère :

**Ordre public**

La participation à la justice de Paix pour les frais du service des curatelles augmente de plus de 56 % par rapport à la prévision 2014. Elle résulte principalement de la réorganisation du service et de l'engagement de personnel à la suite de nombreux dossiers ouverts ces dernières années.

**Enseignement et formation**

Globalement les charges de l'enseignement augmentent d'environ 4,6% par rapport au budget 2014. Le cycle scolaire obligatoire est le plus touché (+ 3,7%).

**Culte, culture et loisirs**

La participation aux dépenses du Conservatoire subit une baisse. Le nombre d'élèves inscrits a diminué pour l'année scolaire en cours.

Le Conseil communal propose de réintroduire les dons aux sociétés sportives et culturelles pour l'année 2015. Ces montants avait été supprimés en 2014, le budget ayant été très difficile à boucler.

**Santé**

Les coûts de la santé augmentent globalement de 2,4% par rapport à la prévision 2014. La participation aux frais des homes (CODEMS) augmentent de plus de Fr. 6'000.00 par rapport à 2014.

**Affaires sociales**

Les charges du service social subissent une augmentation globale de 4,6 %. Les frais cantonaux d'assistance, le service social de Sarine Ouest et les coûts des institutions spécialisées pour handicapés sont en augmentation.

Par contre les frais des structures d'accueil à la petite enfance sont en diminution, principalement en ce qui concerne l'école maternelle. Cette situation est due à l'entrée en vigueur de la 2<sup>ème</sup> année d'école enfantine. Il s'agit donc d'un report de charge sur le cercle scolaire.

**Approvisionnement en eau :**

Conformément à l'art. 8 de la LEP, les communes ont l'obligation d'établir un PIEP (Plan des infrastructures en eau potable). Il est l'équivalent du PGEE pour l'épuration. Le coût de ce plan s'élève à Fr. 19'500.00 qui sera financé par le biais de la réserve au bilan « Approvisionnement en eau potable ».

**Ordures ménagères :**

Les coûts de ramassage et d'évacuation des déchets ménagers subissent une forte augmentation, notamment en raison de la hausse des tarifs de nos prestataires. En conséquence, le Conseil communal a décidé d'augmenter la taxe ordure annuelle à Fr.60.00 par personne dès 18 ans comme le permet le règlement communal, dans son art. 22.

***Finances et impôts***

L'impôt sur le revenu a été calculé avec prudence, par rapport aux prévisions du canton pour notre commune. En effet, par mesure de précautions, le Conseil communal a estimé une hausse modérée du revenu, afin d'éviter une mauvaise surprise lors du bouclage des comptes.

**QUESTIONS**

M. Alfred Kläy

Demande quelles sont les causes de l'augmentation de la taxe poubelles, étant donné que dans les comptes la situation semble stable.

M. Kaeser donne la parole à Mme Riedo pour l'explication.

Mme Riedo informe que les principaux prestataires de service ont augmenté leurs tarifs, notamment pour la déchetterie verte. De plus, les comptes 2013 n'ayant pas encore été bouclés lors de l'élaboration du budget 2014, celui-ci avait été légèrement sous-estimé. C'est pourquoi la hausse de la taxe est nécessaire en 2015, afin d'assurer le taux minimum de couverture.

Il n'y a pas d'autre question et M. Kaeser donne la parole à M. Lachemi Belhocine, pour le rapport de la commission financière :

M. Belhocine

La Commission financière a étudié le budget de fonctionnement 2015 présentant une perte de Fr. 41'224,65. Malgré la perte prévisionnelle, elle a constaté la bonne tenue des finances et recommande à l'Assemblée communale de l'approuver.

M. Kaeser remercie la commission financière et passe au vote :

Que celles et ceux qui acceptent le budget de fonctionnement 2015 lèvent la main ?

**Résultat : 46 oui – unanimité**

## **2.2. Nouvel investissement : Financement d'une partie de l'installation d'une ligne de tir au stand de Prez, pour la société de tir de Ponthaux-Nierlet.**

M. Kaeser informe que la société de tir de Ponthaux a dû, depuis la fermeture de son stand, trouver des solutions pour aller tirer dans d'autres villages. Après Cressier, Léchelles, puis un petit passage par Rosé, la société a pris contact avec la société de tir de Prez-Noréaz-Corserey pour convenir d'une fusion. Comme il est de rigueur lors d'une telle démarche, un droit d'entrée, sous forme d'une cible et d'un tunnel de tir a été demandé à la société.

Par soucis d'économie, la société de tir a trouvé une installation de tir d'occasion, correspondant aux critères du stand de Prez, pour le prix de Fr. 16'000.--. Le Conseil communal propose à l'assemblée d'entrer en matière pour un investissement de Fr. 10'000.--, payé avec les liquidités de la commune. Une ligne de tir pour tireurs astreints serait ainsi assurée auprès de la nouvelle société.

### **Questions :**

M. Alfred Kläy

Demande si cet investissement offre une garantie de durabilité de la ligne de tir pour les tireurs astreints.

M. Gumy précise que la commune payait environ Fr. 2'000.--/an pour une ligne de tir, dans les différents stands fréquentés jusqu'à présent par la société de Tir.

La société de Tir de Ponthaux-Nierlet est actuellement confrontée à un problème de disponibilité de stand de tir, notamment pour les tireurs sportifs. Le stand de tir de Rosé, accueillant déjà de nombreux membres, ne peut malheureusement pas leur offrir suffisamment de créneaux horaires pour s'entraîner. De plus, les jeunes tireurs, accueillis au stand de Prez-vers-Noréaz, sont séparés des membres actifs de la société. De nombreux tireurs quittent la société ou abandonnent le tir pour ces raisons. Le comité, désirant réagir activement à cette situation, a approché la société de Tir de Prez-Noréaz-Corserey qui serait prête à accueillir les membres de Ponthaux-Nierlet, sous la forme d'une fusion, à condition d'installer une ligne de tir supplémentaire à titre de droit d'entrée.

Il n'y a pas d'autre question à ce sujet. M. Kaeser donne la parole à la commission financière pour son rapport.

M. Lachemi Belhocine – commission financière

La commission financière est d'avis que le subventionnement de Fr. 10'000.—pour l'acquisition d'une cible et d'un tunnel de tir par la société de tir de Ponthaux-Nierlet, financé en totalité par les liquidités de la commune, est financièrement supportable.

M. Belhocine tient à remercier les membres du conseil communal pour tout le travail réalisé à titre bénévole pour la collectivité publique. Il demande à l'assemblée de l'applaudir, ce qui est fait.

**VOTE**

Que celles et ceux qui acceptent l'investissement de Fr. 10'000.—pour le subventionnement d'une cible et d'un tunnel de tir pour la société de tir lèvent la main :

**Résultat**

**L'investissement est approuvé par 46 oui (unanimité)**

\*\*\*\*\*

**Point 3****Election d'un nouveau membre de la commission financière**

M. Kaeser informe qu'à la suite de la démission de M. Jakob du conseil communal, M. Pierre Bourgnon a accepté de se présenter pour ce poste. M. Bourgnon étant membre de la commission financière, il faut nommer un nouveau membre pour la compléter.

M. Kaeser précise que pour l'examen du budget 2015 le quorum est atteint. La Préfecture de la Sarine a été informée de la situation.

Un tous-ménages a été adressé demandant aux personnes intéressées de s'annoncer. Madame Brigitte Marguet s'est portée candidate à cette tâche. Etant la seule candidate, M. Kaeser propose de la nommer par acclamation.

**Vote par acclamation de Mme Brigitte Marguet.**

M. Kaeser la remercie de son engagement et lui souhaite la bienvenue.

\*\*\*\*\*

**Point 4****Communication du Conseil communal sur le projet de fusion Grolley-Ponthaux**

M. Kaeser informe les personnes présentes sur le projet de fusion Grolley-Ponthaux.

Il présente la convention de fusion, précisant qu'il s'agit d'un projet et qu'elle n'a pas encore été approuvée formellement par les deux conseils communaux.

Il commente le nom de la nouvelle commune : Grolley-Ponthaux, qui a été préavisé favorablement par la commission de nomenclature cantonale.

Il présente également les futures armoiries qui consistent à garder les armoiries de Ponthaux-Nierlet sur le haut de l'écusson et de réintégrer les anciennes armoiries de Grolley, avec le lion or sur fond vert, sur le bas de l'écusson.

Il présente également la répartition des conseillers par cercle électoral, à savoir 7 pour Grolley et 2 pour Ponthaux. Ce chiffre est représentatif de la population légale de chaque commune.

Il précise que le projet prévoit de garder le site de l'école de Ponthaux pour les écoles maternelles enfantines, les autres degrés primaires étant plutôt dirigés vers l'école de Grolley. Cette configuration pourrait éventuellement être modifiée, au vue des besoins des écoles. Cependant, il s'agit du projet de base de ce que veulent les communes.

Le point concernant les cycles d'orientation n'est pas encore précisé, étant donné que les communes attendent une confirmation de l'Etat. Les deux conseils aimeraient garder la même configuration qu'actuellement, c'est-à-dire les élèves de Ponthaux-Nierlet à Avry et les élèves de Grolley et Corsalette à Jolimont à Fribourg. Cette répartition n'est pas du ressort des communes, mais de la DICS (direction de l'instruction publique, de la culture et du sport). Cependant des demandes précises allant dans ce sens ont été effectuées à plusieurs reprises.

Le personnel et tous les contrats liant les deux communes sont intégralement repris par la nouvelle commune. A elle, ensuite de gérer les différents types de contrats et de les unifier.

En ce qui concerne l'administration, elle sera établie dans l'actuel bâtiment administratif de Grolley, pour des raisons de place et de locaux.

Etant donné que le projet de convention de fusion a été adressé au canton dans les délais, la participation financière de l'Etat serait de Fr. 467'600.--. Ce montant n'a pas été attribué à une quelconque dépense. Il s'agira à la nouvelle commune de réfléchir à son utilisation.

**Questions :**

M. Michel Noguét

Quels sont les problèmes qui nécessitent une fusion ? D'autres possibilités telles qu'ententes communales ont-elles été analysées ?

M. Kaeser

Les raisons qui ont décidé le conseil communal d'analyser une étude de fusion sont tout d'abord les demandes de l'Etat et de la Préfecture. Ensuite, les tâches administratives deviennent de plus en plus compliquées. Il est devenu de plus en plus difficile d'effectuer un travail de qualité avec un système de milice.

De plus, le recrutement des autorités communales n'est pas aisé dans les petites entités. Ainsi, avec un bassin de population élargi, il serait plus facile de trouver des personnes motivées pour la cause publique. M. Kaeser rappelle enfin que plus de 70% de la population de Ponthaux avait voté pour la loi sur l'encouragement aux fusions.

M. Michel Noguét

Demande si l'assemblée communale demeure.

M. Kaeser

Précise dans l'affirmative.

M. Alfred Kläy

Remercie le conseil communal pour le travail accompli dans cette étude et pour l'information dans le bulletin.

Il demande si la répartition de 7 et 2 conseillers par cercle électoral est négociable. En effet, il trouve qu'en étant sous représenté, Ponthaux perdrait quelque chose.

M. Kaeser

Informe que cette répartition découle de la loi, mais qu'elle était tout à fait négociable. Les deux communes ont ensuite négocié, le résultat étant resté 2 et 7.

Il a été discuté de reconduire l'obligation d'un nombre requis de représentants par cercle électoral pour une nouvelle législature. Cela n'a pas été jugé judicieux étant donné qu'après quelques années la nouvelle commune doit représenter tous les villages l'englobant.

M. Alfred Kläy

Demande si la liaison des TPF avec Grolley est juste une rumeur ou si elle va être mise en vigueur, si les enfants du CO doivent se rendre à Fribourg ?

M. Kaeser

Informe qu'il voulait l'annoncer dans les divers, mais que cette ligne TPF est en discussion dans un groupe de travail « mobilité Sarine Ouest ». Il précise que ce dossier est indépendant de la question des fusions de communes.



Par contre, pour des raisons de temps de trajet et de correspondances avec les trains à Grolley, le bus ne pourrait pas passer par le village de Nierlet pour se rendre à la gare de Grolley. Un arrêt est prévu au bas du village, sur la route du Pralet.

Pour le cas où les enfants peuvent continuer à fréquenter le CO d'Avry, le problème est résolu car le bus pourrait passer par le village de Nierlet, en revenant de Grolley. Par contre, pour le CO de Jolimont, les enfants devraient prendre le bus au bas du village.

Le conseil communal est conscient que ce ne serait pas une solution idéale et a rendu les autorités compétentes attentives à ce problème

Par contre, pour le village de Ponthaux, cette liaison est très bénéfique.

M. Michel Noguét

Demande à quelle échéance cette ligne serait mise en service ?

M. Kaeser

Informe que normalement c'est pour 2016.

M. Laurent Andrey

Demande que vu que les enfants vont au CO d'Avry et que le cercle scolaire est avec Noréaz et Prez, pourquoi il n'y a pas de projet de fusion vers Noréaz ou Avry.

M. Kaeser

Informe qu'au tout début des démarches en vue de projets de fusion les communes de Sarine Ouest ont été approchées. Elles souhaitent à ce moment-là attendre le plan du Préfet. Ce plan comprenait les dix communes de Sarine Ouest, sans Ponthaux. Un projet de fusion est d'ailleurs à l'étude pour les 10 communes de Sarine Ouest.

M. Daniel Clément

Demande quelle est la tendance de l'opinion des habitants de Grolley envers cette fusion ?

M. Kaeser

Ne sait pas. Le conseil communal n'a pas reçu d'échos de la part de Grolley. Mais selon certaines informations, la répartition des écoles entre Ponthaux et Grolley est un projet qui plaît.

M. Willy Baumgartner

Demande si en ce qui concerne les investissements futurs, Ponthaux ne va pas être le parent pauvre, en cas de fusion, étant la petite commune ? Il se souvient que Nierlet il y a quelques années souffrait de ne pas voir d'investissements sur ses routes.

M. Kaeser

Répond que selon son opinion les travaux nécessaires seront effectués dans chaque village. Etant habitant de Nierlet, il a le sentiment que beaucoup d'investissements ont été effectués dans le village ces dernières années.

Il précise qu'en cas de fusion, nous serions tous des citoyens de la nouvelle commune qui comprendra quatre villages. Ainsi nous aurons toujours la possibilité de faire entendre notre voix ou de nous faire élire.

\*\*\*\*\*

## **Divers**

### M. Kaeser

Informe que le PAL va partir avant la fin de l'année à Fribourg pour son examen préalable. Cette étude devrait durer environ un an. Les différents propriétaires qui avaient demandé des modifications seront convoqués pour une information.

Les autres citoyens pourront consulter le plan d'aménagement local et le cas échéant déposer leurs remarques ou oppositions, dès sa mise à l'enquête publique.

M. Kaeser précise que cette révision a été particulièrement difficile à réaliser étant donné l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire ainsi que le moratoire du canton de Fribourg sur les terres agricoles.

La parole n'étant pas demandée, M. Kaeser clôt l'Assemblée à 21h00 et invite les participants au verre de l'amitié à l'Auberge communale.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

La secrétaire :

Le Syndic :

S. Renevey

P. Kaeser